

Nb de conseillers en exercice	11
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	11

**COMMUNE DE PRUNIERES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance n°5 du 7 mai 2026**  
**Délibération n°3 de la séance (2026-035)**

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières convoqué en salle des cérémonies à 19h30 par le Maire Jean-Luc VERRIER, s'est réuni, suite à l'empêchement du Maire, sous la présidence de Elisabeth MEYNET, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire ;

**Étaient présents :** Laurence BAUDOIN, Brigitte COMINOTTO, Michel de RANCOURT, Françoise DUFOUR, Stéphane HAMACHA, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Pascal MINY.

**Était absent ou représenté :** Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Stéphane HAMACHA, Aumare BELMOKH a donné pouvoir à Elisabeth MEYNET, Jean-Luc VERRIER a donné pouvoir à Pascal MINY.

**Secrétaire de séance :** Michel de RANCOURT - **Secrétaire adjoint :** Brigitte COMINOTTO

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 28 avril 2026

**Objet : Subventions aux associations**

Madame Elisabeth MEYNET présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues pour l'année 2026 :

Nom de l'association	Nature de la demande/ Action de l'association	Montant total de la subvention sollicitée
ACCA Diane de Rambert	Fonctionnement	300,00 €
ADMR Charges La Bâtie-Neuve	Fonctionnement	500,00 €
Aventure musicale (Prunières) –	Fonctionnement (300 €) et Investissement (300 €) animations musicales sur la commune, évènement 29 et 30 mai 2026,	600,00 €
Au Ptit Four des Gourres-	Fonctionnement (300 €) et Investissement (300 €) évènement de la fête des Gourres 6 juillet 2026	600,00 €
Comité des fêtes Prunières	Fonctionnement associatif (300 €) Investissement : Bibliothèque (300 €), Prun'Café (300 €)	900,00 €
Handicapfire Tour	Récolte dons pour personnes à mobilité réduite ou atteintes de grave maladie chez les pompiers	100,00 €
JALMALV 05 (Jusqu'à la mort, accompagner la vie)	Développement du nombre de bénévoles formés pour l'accompagnement à domicile et en soins palliatifs	300,00 €
Lycée professionnel Poutrain (association Pregentil-Montoricier	Soutien à l'association pour développer actions pour les jeunes et création d'une cloison mobile dans le foyer des jeunes	Non chiffrée, libre
Montagne Zen	Demande rattrapage 2025 : 300 € (font)+ 1250 € (festival automne)+ 1665 € (acquisition matériel de yoga)	3 215,00 €
MFR Ventavon (Maison familiale rurale)	Fonctionnement du centre de formation en alternance en voie scolaire ou en apprentissage pour l'insertion professionnelle des jeunes dans les secteurs du paysagisme, de la vente et la petite enfance	100,00 €
Prévention Routière	Fonctionnement association et développement des actions de prévention	350,00 €

Date de transmission de l'acte: 19/05/2026

Date de réception de l'AR: 19/05/2026

005-210501060-2026\_035-DE

A G E D I

Prunières Sport Loisirs	Fonctionnement (300 €) Investissement : animation fête votive 3 juillet au 02/08/2026 (400 €) concours de carte en hiver (300,00 €)	1 000,00 €
Refuge One love	Fonctionnement association+ campagne stérilisation chats	500,00 €
Les Restaurants du cœur (relais Hautes-Alpes, Gap)	Aide alimentaire et aide aux personnes	Non chiffrée, libre
Ski Club Réallon	Fonctionnement : Recruter un nouvel entraîneur pour la section Club - Acquisition matériel sécurité - Renouveler la Bourse aux skis - Permettre obtention test technique aux jeunes - Ouvrir entraînement pour le sport adapté - Trouver un nouveau local sur la station, le nôtre devenant trop petit	300,00 €
Solidarités paysans	Accompagnement technique, juridique et social des paysans face aux crises économiques	Non chiffrée, libre
Secours catholique	Accueil personnes en difficulté, aide alimentaire, aide à la mobilité, accompagnement aux démarches administratives	500,00 €
Secours populaire français (comité d'Embrun)	Fonctionnement : accompagnement et soutien aux familles démunies de la Communauté de communes Serre-Ponçon et de familles ukrainiennes	500,00 €
Sport Culture fêtes toupinoises	Fonctionnement (300 €) et Investissement : organisation des marchés nocturnes (600 €)	900,00 €

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil municipal faisant parties des organes de décisions d'une des associations ci-dessus ne peuvent participer au vote.

Ainsi,

- Madame Laurence BAUDOIN se retire et ne participe pas au vote pour le comité des fêtes en tant que Présidente de la structure ;
- Madame Martine Marseille se retire et ne participe pas au vote pour l'association Sport Culture fêtes Toupinoises en tant que Présidente.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement des subventions pour les associations suivantes :
  - ACCA Diane de Rambert : 300,00 €
  - ADMR Chorges La Bâtie-Neuve : 500,00 €
  - Aventure musicale : 600,00 €
  - Au Ptit four des Gourres : 600,00 €
  - Comité des fêtes de Prunières : 900,00 €
  - Montagne Zen : 300,00 € (rattrapage 2025. En attente des éléments pour 2026).
  - Prunières Sport Loisirs : 700,00 €
  - Ski Club Réallon : 300,00 €
  - Sport Culture fêtes toupinoises : 900,00 €.
- **REPORTE** la décision quant à la demande de subvention complémentaire de 300,00 € de l'association Prunières Sport Loisirs dans l'attente de recevoir plus d'informations sur le concours de cartes.
- **REJETTE** les demandes de subvention des associations suivantes :
  - Handicapfire Tour
  - JALMALV 05

- Lycée professionnel Poutrain (association Pregentil-Montorcier)
- MFR Ventavon
- Prévention routière
- Refuge One Love
- Les Restos du cœur
- Solidarité paysan
- Secours catholique
- Secours populaire

- **DIT** que les subventions pour les évènements ne sont dues que si les évènements sont effectivement réalisés et sur présentation d'un rapport des activités réalisées ;
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les versements susvisés ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 à l'article 65748.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

**Prunières, le 18 mai 2026**

**Le Secrétaire de séance  
Michel de RANCOURT**

**Pour le Maire empêché  
Conformément à l'art. L2122-17 du CGCT  
Et par délégation, La 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Elisabeth MEYNET**



